



MAIRIE ANNEXE DE CELLIERS

PERMANENCES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

>Ouverture au public<

A compter du 19 Septembre 2019

Au regard des différentes contraintes qui pèsent sur les collectivités locales et des difficultés de recrutement pour pourvoir ce type de poste, la Commune de La Léchère doit sans cesse s'adapter pour maintenir le service public sur son territoire.

Aussi, dans l'attente d'une harmonisation à venir des horaires d'ouverture au public de ses mairies annexes, la Commune de La Léchère a donc décidé de maintenir la permanence du secrétariat de mairie de Celliers le :

Jeudi de 09h00 à 11h00

Pour toute question ou problème particulier, les services de la mairie de La Léchère sont à votre disposition du lundi au vendredi :

☎ 04 79 22 52 44

✉ mairie@lalechere.fr

www.lalechere.fr